

# Compte Rendu du Conseil Municipal du 2 décembre 2014

## VILLE DE FLOURENS

**Membres présents** : Mme VIGNON, M. HAHN, M. GRIGIS, Mme MERVILLE-COMET, M. GODARD, M. PRADEL, Mlle BONATO, Mme MUNICH, Mme ALZAGA, Mme PINEL, M.CHEVALLIER, M. MERVILLE, M. LANGLAIS, M. CORTES, Mme CAMUS, Mme FAURE.

**Membres Absents** : M. JORDAN a donné procuration à Mme VIGNON et M. FOUCHOU-LAPEYRADE a donné procuration à M. CORTES

Mme ABADIE est nommée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR session ordinaire

- Lecture et approbation du PV du 03 novembre 2014,
- Adhésion de la commune au CNAS au bénéfice des employés,
- Vote de la prime de fin d'année,
- Attribution bons cadeaux,
- Lancement de la consultation pour les travaux de la maison Ragou,
- Mise en place de 17 prises pour les illuminations de Noël,
- Convention d'étude pour remplacement des chaudières de l'école maternelle et de la salle des fêtes,
- Achat d'un motoculteur, demande de subvention et DM,
- Participation de la commune aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques,
- Création d'un poste d'attaché en CDD pour accroissement d'activité,
- Achat matériel nécessaire à la scolarisation d'un enfant en situation de handicap (éléments donnés en conseil),
- Indemnité de gardiennage église et cimetières pour l'année 2015,
- Fixation des prix location salle des fêtes année 2015,
- Fixation des prix location club-house année 2015,
- Tarif bibliothèque année 2015,

- Fixation prix copies documents administratifs,
- Admission en non-valeur.

### Informations diverses

- Travaux peinture menuiseries salle des fêtes,
- Eclairage salle du conseil municipal,
- Plan communal de sauvegarde.

## **I/Lecture et approbation du PV du 3 novembre 2014**

1ère délibération : Approbation de la conclusion d'une transaction avec les trois équipes au concours de maîtrise d'œuvre pour la salle omnisports et le boulodrome suite à l'abandon du concours. Les architectes ont été indemnisés à hauteur de 9 500 euros HT pour chaque équipe.

2ème délibération : Echange de terrain pour la création d'une voirie à la ZA de Flourens.

3ème délibération : Convention de partenariat 2014/15 avec l'association Arbres et Paysages d'Autan.

4ème délibération : Achat du terrain multisports, le city stade pour un montant de 17 898,26 euros TTC

5ème délibération : Création de deux postes d'adjoint d'animation de 2e classe non titulaires à temps non complet.

6<sup>ème</sup> délibération : Création de sept postes d'adjoint Technique de 2e classe à temps non complet.

7ème délibération : Convention avec le centre de gestion pour une mission d'aide au recrutement de l'adjoint à la secrétaire de mairie.

8eme délibération : Décision modificative pour la subvention de l'Orée du Lac d'un montant de 511 euros.

9ème délibération Achat et location des guirlandes de Noël pour un montant de 3 000 euros.

Nous allons approuver le PV : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. Cortès fait remarquer que l'approbation n'était pas à l'ordre du jour. Mme Vignon le reconnaît et précise que cela a été rectifié après l'envoi des convocations.

## **II/ L'adhésion de la commune au CNAS au bénéfice des employés**

### Présentation de madame FAGET

Nous allons adhérer au CNAS qui est le Centre d'Action Sociale Nationale. Ce sont des aides pour tous les agents territoriaux. Des prestations comme la garde de jeunes enfants, l'hébergement, des séjours de vacances pour enfants, des accueils dans des centres de loisirs, des crédits en fonction des revenus

peuvent être octroyés. Cela serait un plus pour tous les employés municipaux. Vous avez le catalogue de 2014 mais chaque employé aura le catalogue 2015.

Mme MERVILLE-COMET : c'est un peu comme un comité d'entreprise.

Mme FAGET : Oui. Je vais vous lire le projet de délibération imposé par le CNAS

*« Adhésion au CNAS. Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité. Considérant les articles suivants : article 70 de la loi n°2007-209 du 19 février 2005 relative à la fonction publique et territoriale suivant lequel l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine les types d'actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligation de fonctionnaire ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. Article 71 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixées par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes à ces prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseillers généraux et les conseillers régionaux. L'article 25 de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique, ainsi qu'aux temps partiels dans la fonction publique territoriale. Les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents et les organismes à but non lucratif ou à des associations nationales, locales ou régionales par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association. Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre, d'une action sociale de qualité et répondant aux différents besoins que des agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget. Après avoir approfondi l'offre du CNAS, madame le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du comité national d'Actions Sociales, pour le personnel des collectivités territoriales ; association loi 1901 à but non lucratif, du 28 juillet 1967 dont le siège est situé 10 bis, rue parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex. En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique et territoriale et la famille. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aide, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction, - la liste exhaustive est fixée dans les règlements et les prestations que vous avez – qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes. Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du règlement des prestations et modalités pratiques... - je ne vais pas tout vous lire- fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants. Après en avoir délibéré et après avoir satisfait aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un nouvel outil rapportant la reconnaissance des salariés et l'attraction de la collectivité. Le conseil municipal décide, de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et autorisant en conséquence madame le Maire, à signer la convention au CNAS, de verser au CNAS une cotisation égale au montant d'agents de l'année par la cotisation plancher forfaitaire, la première année d'adhésion, la cotisation est calculée sur la base de l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2015 par la cotisation plancher, soit 197,89 euros – pour chaque employé territorial- de désigner madame Vignon Esteban Corinne membre de l'organe délibérant en qualité de délégué élu et notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS. »*

Avez-vous des questions ?

M. CORTES : La cotisation est-elle la même pour tous les employés quel que soit leur temps horaire ?

Mme FAGET : Oui.

Mme VIGNON : beaucoup de mairies le font déjà.

Mme MERVILLE-COMET : il y a des conditions d'ancienneté par rapport au bénéfice. Dans tous les cas, le minimum est de 197,89 euros par agent.

M. CORTES : c'est en pourcentage de la masse salariale ?

Mme MERVILLE-COMET : avec un minimum et un maximum.

Mme FAGET : l'adhésion est faite pour chaque personne.

M. CORTES : c'est la commune qui adhère au CNAS et chaque employé est bénéficiaire des services.

Mme MERVILLE-COMET : titulaires et non titulaires.

Mme CAMUS : au 1<sup>er</sup> janvier, ça fera combien d'employés ?

Mme VIGNON : 31 employés.

Mme FAGET : j'avais compté 30, donc ça fait 5 800 euros et un peu plus pour 31, environ 6 000 euros.

M. CORTES : est-ce une cotisation annuelle ou une seule cotisation ?

Mme VIGNON : annuelle. Nous avons demandé des efforts au personnel, des remaniements, des changements d'horaires, et je pense que c'était un acte nécessaire.

Je sou mets au vote l'adhésion au CNAS, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **III/ Vote de la prime de fin d'année et attribution de bons cadeaux**

#### Présentation de Mme MERVILLE-COMET

L'an dernier une prime de 500 euros a été versée aux agents au prorata de leur temps de travail et avec un plancher de 250 euros. Cette prime n'est pas légalisée par les textes qui réglementent la fonction publique territoriale. En raison de l'absence de CTP, il était impossible de changer cette prime pour cette année. Cette prime sera donc versée en l'état pour la dernière fois cette année. Elle sera à modifier pour l'année prochaine pour que cela rentre dans le cadre légal. Le vote de la prime se complète avec le vote du point sur les bons cadeaux.

Les salariés avaient jusqu'à présent des bons cadeaux d'un montant de 30 euros ajoutés à la prime. L'Urssaf fixe un montant de 156 euros par évènement, (Noël, mariage ou naissance d'un enfant par exemple), qui n'est soumis ni à charges sociales ni à impôts et jusqu'à présent seul 30 euros étaient utilisés sur ce montant. Le choix a été fait de pousser au maximum le montant de ces bons d'achats en passant par un prestataire qui offre une gamme de 600 enseignes nationales, donc les bons pourront être facilement utilisés. 156 euros pour chaque employé comme vous pouvez le voir sur le document de simulation de commande de chèques cadeaux. Cela fait baisser d'autant la prime versée sur les salaires qui passe de 500 à 400 euros cette année, mais ils auront 556 euros au total en comptant la prime et les bons cadeaux. La prime va être calculée au prorata du temps de travail pour que ce soit équitable pour tout le monde. Les bons cadeaux ne seront pas proratisés, cela sera un vrai plus pour tous les agents. La prime de 400 euros sera soumise à charge salariale.

Mme VIGNON : ils auront un petit plus de 156 euros.

Mme MERVILLE-COMET : oui, cela s'ajoute au vote de la prime. Ce sont donc deux votes en un. C'est un vrai plus salarial puisqu'en augmentant de 156 euros la prime, ils auront 500 euros net à peu près alors qu'ils avaient 435 euros environ jusqu'à présent.

M. CORTES : pour résumer, le maximum de la prime est de 400 euros, mais y a-t-il un minimum ?

Mme MERVILLE-COMET : Non, la prime est calculée au prorata du temps de travail.

M. CORTES : Au prorata horaire.

Mme VIGNON : Oui mais tout le monde a droit aux bons cadeaux.

M. CORTES : pouvez-vous me rappeler le montant des bons cadeaux ?

Mme MERVILLE-COMET : 156 euros. Le montant est fixé par l'Urssaf.

Mme VIGNON : pour la prime de fin d'année fixée à 400 euros, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Et pour l'attribution de bons cadeaux d'un montant de 156 euros, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Mme CAMUS : Cela leur sera remis quand ?

Mme VIGNON : la prime sera sur la paie de fin d'année et on fera un repas pour le personnel le 17 décembre où vous êtes cordialement invités, on leur donnera les bons et si on les reçoit. Pour l'année prochaine, on verra avec le centre de gestion de peut-être étaler la prime sur l'année...

Mme MERVILLE-COMET : peut-être de laisser mensualisée la prime IAT et d'annualiser l'IEMP pour essayer d'augmenter un peu plus le taux. Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour remplacer cette prime.

#### **IV/ Lancement de la consultation pour les travaux de la maison Ragou**

##### Présentation de Mme VIGNON

Nous lançons le marché pour l'AMO (Assistant Maîtrise d'Ouvrage). Nous avons besoin d'une assistance pour les travaux et on lancera juste après le marché pour la maîtrise d'œuvre, qui est donc l'architecte qui va suivre les travaux. Le montant s'élève à 200 000 euros HT pour rénover complètement la bâtisse. Il n'y aura pas de gros travaux de façade, il faudra aménager un accès handicapé et une remise en état. Pour l'instant, nous en sommes à la recherche pour l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Je tenais à vous en informer pour qu'on puisse faire passer l'annonce sur la Dépêche dès demain.

Mme CAMUS : qu'est-ce que vous prévoyez pour l'aménagement intérieur ?

Mme VIGNON : Nous n'y sommes pas encore. On a consulté les animateurs. Connaissez-vous la maison ? L'idée est de mettre une très grande salle au RDC en faisant sauter la cloison de l'ancien bar du village, en refaisant les menuiseries, l'électricité, le chauffage. Il y a deux autres pièces qu'on transformera en une seule pièce pour y accueillir éventuellement un bureau adapté aux situations de handicap si besoin et la partie salle de bain, lavabo et toilettes. Il y a trois bureaux à l'étage que l'on va rénover. Il y a une cuisine en contre-bas que l'on va rénover complètement mais qui sera basique, il n'est pas question de cuisiner : cela sera pour réchauffer, il y aura un frigo, on pourra y faire des sandwiches. Nous allons refaire un préau à la place de l'abri. Le grand bureau de l'entrée peut servir d'atelier peinture car nous voulons mélanger les générations et l'ATA pourra venir y peindre car les enfants n'y seront pas à temps complet. Il faut que tout le monde puisse y accéder. Sur le côté droit, il y a un garage que nous allons faire sauter car cela coûte plus cher de le réhabiliter mais on peut reconstruire une petite pièce pour faire un atelier peinture par exemple. On définira parfaitement cela au moment du marché avec les architectes. On a consulté les animateurs et j'ai fait venir des personnes habilitées pour voir ce genre de bâtiments. Nous sommes tous d'accord sur le montant et nous aurons une jolie structure. Sachant que la toiture est en état, l'isolation est faite. Il faut agir sur les ouvertures, porte d'entrée et fenêtres. Il y en a pour environ 16 000 euros. Les 200 000 euros comprennent également les abords, le terrassement, la remise en état de la clôture et du jardin. Cette maison fait à peu près 150 m<sup>2</sup>. Lors de rénovation lourde, c'est 1 200 euros le m<sup>2</sup> en ratio et en BBC, donc là ce n'est pas un investissement si lourd que ça.

Mme CAMUS : comme on accueille du public, ce n'est pas que de la rénovation.

Mme VIGNON : c'est ce que j'ai dit. Nous mettons ce bâtiment aux normes ERP, c'est obligatoire. Doubler les cloisons, peindre, remettre à niveau, ne sont pas des travaux lourds. Les 200 000 euros sont pour l'ordre du marché, maintenant il va falloir rénover la voirie et les éclairages publics qui mènent à la maison Ragou et cela sera pris sur l'enveloppe locale. La partie communale va de la digue jusqu'au parking de la maison Ragou. Et le reste est privé. Pour l'instant, on lance l'AMO et ensuite on en parlera en commission travaux.

M. CORTES : Juste une confirmation pour l'AMO, vous lancez un marché ouvert ou vous consultez directement ?

Mme VIGNON : non, c'est un marché ouvert.

Pour la consultation des travaux de la maison Ragou : qui est contre ?

M. CORTES : Monsieur Fouchou est contre.

Mme CAMUS : je ne suis pas contre le marché puisqu'il est déjà engagé mais je trouve que 410 000 euros plus 200 000 euros pour le CAJ, le projet est très cher.

Mme MERVILLE-COMET : ce n'est pas que pour le CAJ, c'est pour le service enfance jeunesse. On y accueillera les enfants scolarisés, sur le temps CLAE, les associations.

Mme CAMUS : pour les associations, à part l'ATA qui est censé venir peindre... je trouve que c'est un projet extrêmement cher.

Mme VIGNON : je vais vous expliquer pourquoi ce n'est pas cher. Nous sommes en centre-ville et surtout nous avons 3 000 m<sup>2</sup> de terrain. Cela peut permettre, pour les futurs maires, d'établir beaucoup de projets. D'autre part, c'est pour la mémoire du village, il est important de laisser en état ce centre-ville. Si nous n'avions pas fait cette préemption, il y aurait un immeuble de Kaufmann & Broad de 20 appartements. C'est le juste prix que l'on paie pour 3 000 m<sup>2</sup> de terrain et une bâtisse historique, à 50m de la crèche et qui aura certainement d'autres vocations dans le futur.

Mme VIGNON : l'important c'est d'avoir de la marge.

Mme MERVILLE-COMET : ça fait une salle utilisée un soir par semaine, donc on peut envisager que les associations puissent y aller quand les enfants ne sont pas là.

Mme VIGNON : le scrapbooking peut y aller.

Mme MERVILLE-COMET : le CAJ utilise actuellement le local le vendredi soir, le reste du temps, ça ferme à 18h30. Donc on gardera ce mode de fonctionnement pour le CAJ et il y aura donc une grande salle en plus pour les associations, en journée ou le soir.

Mme VIGNON : et puis, on espère qu'il y aura d'autres associations.

Mme MERVILLE-COMET : c'est un local communal de plus.

Mme CAMUS : l'emprunt pour l'achat de la maison a été fait sur combien d'années ?

Mme VIGNON : il n'y a pas d'emprunt.

Mme CAMUS : A bon

Mme VIGNON : je ne vois pas où est le problème.

Mme FAGET : Un projet a 5 millions d'euro avec vous il y aurait eu un emprunt sur plusieurs années je pense... avec les dotations qui diminuent... et de l'apport.

M. CORTES : L'emprunt n'aurait pas été sur 5 millions d'euros.

Mme FAURE : Il y aurait eu des aides et des subventions.

Mme MERVILLE-COMET : Comme on en aura là, car la CAF va nous aider sur ce projet.

Mme VIGNON : ça se fait en fonds propres. Il sera toujours temps d'emprunter pour des projets futurs.

Nous allons voter : monsieur Fouchou était contre, madame Camus l'est aussi. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**2 CONTRES**

**ADOPTE**

#### **IV/ Mise en place de 17 prises pour les illuminations de Noël**

##### Présentation de Mme VIGNON

Il était question pour les illuminations de Noël de placer 17 boîtiers sur les réverbères. Nous avons demandé un devis au SDHEG : le montant est de 6 786 euros sachant que la TVA est de 1 027 euros récupérés par le SDHEG dont la part revient à 3 454 euros, restent 2 305 euros à payer pour la commune. Certains boîtiers ont été mis pour les illuminations, ceci dit, nous ne voulions pas mettre les illuminations faites main pour les réverbères de la digue puisque ce ne sont pas du tout les mêmes que les boules. Il y aura des illuminations à l'entrée du village, sur l'avenue de la Digue, rue du Lac, avenue du Lac, vers le vivier, Lalie Cisarol, et il y a des points lumineux à Mauressac, à la Madeleine au niveau de l'église.

Mme FAURE : j'ai remarqué qu'il y avait des illuminations à la Madeleine alors que nous n'en avons pas parlé lors du dernier conseil municipal.

Mme VIGNON : oui parce que c'est du simple fonctionnement. Cela a coûté de mémoire 400 ou 500 euros pour acheter des petits tubes. Ils ont été mis par un monsieur habillé en père Noël. Il y aura également des éclairages rue Rébeillou et un petit peu au Moussard pour qu'il y ait Noël un peu dans tous les quartiers.

Pour l'installation des boîtiers électriques, nous allons passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**UNANIMITÉ**

Mme FAURE : est-ce qu'ils vont avoir le temps de les installer ?

Mme VIGNON : ça y est, ils finissent. C'est fait pour la mairie.

Mme FAURE : Alors on vote alors que les boitiers sont déjà posés ?

Mme VIGNON : Non, ils ne sont pas tous installés. Ils ont commencé et viennent cette semaine pour finir de les poser. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle toutes les illuminations ne sont pas installées. Je vous remercie.

## **V/ Convention d'étude pour remplacement des chaudières de l'école maternelle et de la salle des fêtes**

### Présentation de Mme VIGNON

Il s'agit de s'adjoindre les services d'un spécialiste pour nous aider à choisir le type de chaudière adéquate pour la salle des fêtes et l'école. GP3E conseil propose un premier devis à 7 200 TTC, BEIBI est à 7 920 TTC et la société AD-REM à 4 800 euros TTC. Il s'agit de relever sur site les audits énergétiques, établissement d'un dossier DCE, dossier de consultation des entreprises comprenant le CCTP. Les schémas de principe, analyse des offres, rapports d'analyse, prestations non comprises : rédaction du règlement de consultation et la reprographie. Missions en option, le visa, le suivi des travaux, réception des travaux. Délai de la mission : deux semaines à compter de la signature. J'invite le conseil à prendre les missions en option car je pense qu'il nous faut un professionnel pour suivre la mise en place de ces chaudières.

M. CORTES : j'ai des questions par rapport au dossier que vous nous avez fait passer. C'est bien une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ?

Mme VIGNON : exactement.

M. CORTES : d'accord. J'ai une interrogation sur le prestataire AD-REM. La rédaction du règlement de consultation n'est pas comprise dans les prestations. Donc qui va le faire ? Et est-ce que les autres prestataires le proposent ?

Mme VIGNON : non.

M. CORTES : Parce que le règlement de consultation est important. C'est ce qui permet d'établir les critères de choix.

Mme VIGNON : je suis bien d'accord. Selon moi, le CCTP est le plus important mais on peut leur demander de le chiffrer mais aucun ne le propose.

M. LANGLAIS C'est spécial parce que c'est la base pour pouvoir juger...

Mme VIGNON : en plus le règlement de consultation est un simple formulaire.

M.CORTES : ça dépend des critères que l'on va rentrer, ça peut être soumis à un recours si les critères sont trop particuliers pour choisir telle ou telle entreprise derrière. Est-ce qu'il y a une urgence à faire cela ?

Mme VIGNON : on peut attendre. Mais il va falloir que l'on s'attelle à ces réparations qui sont essentielles. Il faudrait qu'on les fasse au prochain conseil en début d'année.

M. CORTES : je trouve dommage que l'on mette une somme conséquente de l'ordre des 6 000 euros et qu'on n'ait pas l'assistance pour le règlement de consultation. On ne sait jamais quels critères on va y mettre, est-ce que c'est le prix, est-ce que nous sommes dans la capacité de juger la prestation technique par rapport à ces critères ?

Mme VIGNON : c'est un peu compliqué car il n'y a pas de spécialiste de chaudières parmi nous. Sinon, nous l'aurions fait.

M. CORTES : ça me semble dommage. Ça peut coûter 1 000 euros de plus, mais on serait juridiquement tranquille.

Mme VIGNON : En effet, je n'y vois pas d'inconvénient à le reporter. Je propose que nous redemandions les pièces et on le fait passer en janvier lors du prochain conseil. Tout le monde est d'accord.

## **REPORTE**

### **VI/ Achat motoculteur, demande de subvention et décision modificative**

#### Présentation de monsieur Godard

J'ai fait faire trois devis par les motocultures languedociennes, MECAGRI et Sacré car nous avons un motoculteur 460 depuis 16 ans qui est défectueux et n'est plus réparable. Nous prendrions un 560 si vous êtes d'accord et on récupérerait les roues qui sont aux ateliers puisque c'est aussi un modèle Honda avec fraise arrière pour faire de plus beaux massifs.

M. LANGLAIS : est-ce qu'il y a une garantie ?

M. GODARD : oui, toute la motoculture est sous garantie. On choisirait Honda parce qu'il y a un bon service après-vente, puisque je travaille avec eux en tant qu'entreprise. On peut le faire réparer très rapidement si nécessaire. Ce sont les plus sérieux sur le marché à l'heure actuelle.

Mme VIGNON : le montant est de 3 400 euros TTC. Cet appareil va durer dans le temps.

M. CORTES : pour comprendre, celui de MECAGRI n'est pas le Honda ?

M. GODARD : c'est une sous-marque de Honda. Le moteur est Honda mais pas le montage. J'ai préféré prendre un vrai Honda. MECAGRI représente une sous-marque de Honda.

Mlle BONATO : que veux dire « cellules nues » ?

M. GODARD : c'est le moteur, les poignées, tout ce qui fait fonctionner et derrière on met une fraise, un rotovator pour travailler la terre.

Mlle BONATO : donc la différence avec l'autre c'est que c'est une sous-marque de Honda et que là il y a une fraise arrière.

M. GODARD : oui, il y a une fraise à l'avant, pas à l'arrière. C'est mieux pour la sécurité parce que c'est recouvert. Je me sers déjà de ce modèle et ça fait du beau travail.

Mme VIGNON : cela me paraît bien si cela fait du beau travail.

Pour l'achat du motoculteur Honda F560 au prix de 3 400 euros TTC, qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Je vous remercie.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **VII/ Participation de la commune aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques**

#### Présentation de madame Vignon

Un administré a dans son jardin un énorme nid de frelons asiatiques. Les administrés habitant juste derrière se sont plaints mais monsieur Antic ne souhaite pas détruire le nid de frelons car cela coûte trop cher pour lui et qu'il a des difficultés financières. Le frelon asiatique est un insecte de classe 2, il peut être dangereux mais il n'est pas classé en catégorie 1. Je propose à l'assemblée que l'on fasse venir une entreprise. Cela me dérange sur le fond, mais je considère que c'est notre devoir de protéger la population environnante. J'ai rencontré monsieur Antic qui m'a expliqué ses problèmes financiers et qui dit que le coût de 120 euros est trop important. Je propose que l'on paie la moitié et Monsieur Antic accepte. Je le soumetts à votre jugement : si nous le faisons pour lui, il faudra le faire pour les autres ; si nous ne le faisons pas, les frelons risquent de piquer les enfants à côté. Ça serait une participation financière de 60 euros. Qu'en pensez-vous, déjà sur le principe ?

M. CORTES : de notre point de vue, on n'a pas à intervenir dans le domaine privé. S'il y a un danger potentiel, on peut demander à Monsieur Antic de faire un dossier au CCAS s'il n'a pas les moyens de payer. Mais intervenir dans le domaine privé est gênant.

Mme VIGNON : je suis tout à fait d'accord c'est pourquoi je souhaitais que nous en discutions. Le principe me dérange profondément et il n'y a aucun moyen d'obliger un administré à faire cela. Le policier municipal Rachid Bouhamid est intervenu quatre fois et tous les voisins me demandent de faire quelque chose.

M. GODARD : les voisins ne pourraient-ils pas participer financièrement ?

Mme VIGNON : alors que fait-on ?

Mlle BONATO : il n'y a pas des organismes qui pourraient prendre en charge cela ?

Mme VIGNON : j'ai demandé partout, ils ne peuvent rien faire car c'est un insecte de catégorie 2. On a déjà retiré un nid de frelons asiatiques sur un des arbres municipaux. Mais comme c'est au bout de son jardin, cela n'impacte pas du tout le propriétaire.

M. GODARD : si on ne peut rien faire, il faut que les voisins se décident à porter plainte. Il n'y a que ça à faire.

Mme VIGNON : lui accepte de le faire si la mairie participe à moitié.

M. CORTES : il n'y a pas d'obligation de traitement.

Mme VIGNON : on a essayé de trouver toutes les solutions possibles. Si on le fait, tout le monde voudra qu'on intervienne.

Mme PINEL : c'est un peu trop facile.

Mme ALZAGA : si on le fait passer par le biais du CCAS, on ne pourra pas dire que c'est pour tout le monde.

Mme FAURE : Il n'aura pas d'aide par le CCAS, sans voir le dossier.

Mme ALZAGA : mais dans ce cas, il serait obligé de justifier son manque d'argent.

M. HAHN : je pense qu'il n'y a pas d'urgence parce qu'il n'y a plus de frelons asiatiques actuellement. Il faut peut-être une réflexion supplémentaire là-dessus. Ça donne une ouverture sur d'autres problèmes. Il y a des frelons asiatiques mais il n'y a pas tant de nids que ça.

Mme FAURE : ça dépend des années, il y a des étés où ils sont nombreux.

M. HAHN : la période actuelle n'exige pas de prendre une décision maintenant. Il faut peut-être y réfléchir.

M. CORTES : Appelez la FREDON pour voir s'ils n'ont pas de solutions.

M. MERVILLE : s'il peut payer 60 euros, il peut peut-être payer à nouveau 60 euros le mois d'après.

Mlle BONATO : je suis sûre qu'il doit y avoir un moyen pour remédier à ce problème.

M. HAHN : nous ne sommes pas la seule commune confrontée à ce problème.

M. CORTES : les autres communes ne payent pas.

Mme VIGNON : on a appelé partout. Tout le monde nous dit que c'est un insecte de classe 2, s'il était de catégorie 1, on pourrait faire quelque chose. On va voir avec la FREDON.

M.HAHN : on va le reporter.

Mme PINEL : ça ne sert à rien de le reporter, c'est du domaine privé.

M. CORTES : ça nous laisse du temps pour regrouper des informations.

Mme VIGNON : On le reporte. Anne-Laure Bonato va faire des recherches et nous tenir au courant lors du prochain conseil.

Mme CAMUS : Concernant les chenilles processionnaires, vous êtes intervenus ?

M. GODARD : oui, on les a traitées avec un produit biologique

Mme CAMUS : quand cela a-t-il été fait ?

M. GODARD : cela a été fait en septembre.

Mme CAMUS : j'ai remarqué qu'il n'y avait plus de nids mais nous n'étions pas au courant. Qu'elle est l'entreprise.

M. GODARD : C'est Lauragri Services. J'ai mis aussi des nids de mésange.

Mme MERVILLE-COMET : il y a beaucoup de choses qui ont été faites aussi aux écoles. Nous avons supprimé des arbustes qui posaient de problème de sécurité par rapport aux enfants.

### **VIII/ Création d'un poste d'attaché en CDD pour accroissement d'activité**

#### Présentation madame Vignon

Nous avons parlé ensemble de l'ouverture d'un poste d'attaché en vue du remplacement futur de madame Abadie. Le centre de gestion est en train d'opérer le recrutement de cette personne. Je vais vous lire la fiche de poste :

*Fonction et activité : adjoint au secrétaire général - dans un premier temps, cette personne sera en CDD 6 mois renouvelable, puis elle prendra la place de madame Abadie si elle convient au poste - Sous l'autorité directe du maire, vous seconderez la secrétaire générale dans l'ensemble de ses missions et la remplacerez en cas d'absence. Vous aurez pour missions : assister et conseiller les élus dans la définition des orientations stratégiques de la commune - je signale que cette définition de poste a été faite par le centre de gestion- diriger, coordonner et animer les différents services ; gérer le personnel, paies, charges, formations, congés ; élaborer et suivre les budgets ; suivre les demandes de subventions ; assurer la sécurisation juridique des actes administratifs et financiers, le respect des procédures ; suivre les marchés publics ; préparer, mettre en œuvre les décisions du conseil municipal. Profil souhaité : formation supérieure en droit public, expérience indispensable dans une collectivité territoriale, compétences en management d'équipes confirmées, maîtrise du statut de la fonction publique territoriale, des finances publiques ainsi que des marchés publics. Connaissances en urbanisme appréciées- nous avons ajouté quelques points - Qualités requises : rigueur, qualités rédactionnelles et relationnelles, disponibilité, discrétion, sens du travail en équipe, capacité à faire*

*circuler l'information de manière ascendante et descendante. Grade : attaché. Durée hebdomadaire 35 heures. Rémunération statutaire plus régime indemnitaire. CCD de 6 mois renouvelable une fois, possibilité d'évolution sur un emploi statutaire lors du départ à la retraite de la secrétaire générale.*

La date limite de dépôt des candidatures était le 21 novembre. Le poste est à pourvoir au mois de janvier, le centre de gestion m'a envoyé tous les CV, ils font une pré-sélection, nous sélectionnerons ensuite cinq personnes qui seront soumises à un test que j'ai demandé au centre de gestion. En dehors de leurs capacités, nous allons les interroger sur un certain nombre de problématiques : nous leur donnons des éléments et leur demandons oralement de répondre, après 45 minutes de préparation, aux questions ou aux éventuels pièges à déceler dans les documents qui leur seraient fournis. Par exemple, retrouver une erreur dans une fiche de paie, ou une question sur le type de marché à faire pour remplacer une chaudière, etc. Nous sommes assistés par des techniciens du centre de gestion, par le responsable juridique, de façon à ce que les questions soient assez pointues. J'aimerais que le conseil valide cette création de poste d'attaché pour une prise en fonction si possible au mois de janvier. Avez-vous des questions ?

M. CORTES : j'ai deux questions, pourquoi le grade d'attaché a-t'il été choisi ?

Mme VIGNON : après en avoir parlé avec le centre de gestion, selon eux le poste de rédacteur n'est pas suffisant. Aujourd'hui le secrétaire de mairie a une grosse fonction après le maire, c'était donc impossible de confier le poste à un rédacteur, même à un niveau supérieur. Nous n'avions pas d'avis sur le grade mais pour eux, c'était évident.

M. CORTES : ma seconde question, pourquoi deux CDD de 6 mois ? On pourrait imaginer un CDD suivi d'un stage puisqu'elle ne peut pas être titulaire d'entrée. C'est plus d'un point de vue budgétaire que fonctionnel : une attachée pendant 6 mois coûte environ entre 15 000 et 20 000 euros.

Mme VIGNON : c'est à peu près ce montant en effet.

M. CORTES : on pourrait l'évaluer sur 6 mois de CCD et ensuite pendant un an en tant que stagiaire avant de la titulariser.

Mme VIGNON : ce CDD est renouvelable mais si au bout de 6 mois nous considérons qu'elle remplit toute satisfaction, nous pourrions la prendre en stagiaire.

M. CORTES : c'est le luxe pendant 6 mois.

Mme VIGNON : le CDD permet de ne pas avoir des personnes en mutation car on peut toujours se tromper sur le personnel et c'est un poste clé.

M. CORTES : mon interrogation était plus budgétaire que fonctionnelle. Est-ce que 15 000 euros ne demande pas une réflexion ?

Mme VIGNON : le centre de gestion nous a proposé cela et comme les entretiens auront lieu dans une dizaine de jours, nous verrons ensuite en fonction des personnes. Je suis d'accord avec vous que 6

mois suffisent pour savoir si une personne convient mais l'annonce donne la possibilité de renouveler. Nous irons dans le sens où ça nous coûte le moins cher même si c'est un poste conséquent, mais c'est nécessaire.

M. CORTES : il n'y a pas de discussion sur le poste en soi, c'est sur les deux fois 6 mois : le lien entre le départ de madame Abadie et une personne pendant un an. Je me dis que le coût de 15 000 euros mérite réflexion.

Mme MERVILLE-COMET : il y a tous les dossiers à reprendre, la mémoire de plus de 35 ans d'assistance à la commune et 6 mois sont peut-être trop peu...

M. CORTES : Dans n'importe quelle administration ou travail, 6 mois de lien suffisent largement.

Mme VIGNON : de toute façon, dans un premier temps, madame Abadie a absolument besoin de quelqu'un parce que nous refaisons toutes les fiches de poste, tout le règlement intérieur, toutes les fiches de salaires, il y a un travail de fond qui est tenu. Et je ne suis pas certaine que nous ayons déjà trouvé la personne.

M. CORTES : question subsidiaire, est-ce que j'aurais l'opportunité d'assister aux entretiens, parce que j'ai une certaine expérience en termes d'embauche et que ça m'intéressait.

Mme VIGNON : je le note. A priori oui, parce que je n'ai pas encore constitué le jury.

Est-ce que vous êtes d'accord pour la création du poste d'attaché en CDD ? Je le soumets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**1 CONTRE  
ADOPTE**

## **IX/ Achat matériel nécessaire à la scolarisation d'un enfant en situation d'handicap**

### Présentation de madame Merville-Comet

Il s'agit d'un petit garçon qui est actuellement scolarisé en grande section. Il y a deux phases dans sa scolarisation à l'école élémentaire l'année prochaine : une partie qui concerne l'équipement de la salle informatique et la cantine avec le devis de la société 4 Pieds, avec l'achat de deux chaises qui permettent à cet enfant d'être bien posé. En ce qui concerne le temps en classe, j'ai rencontré hier le centre Paul Dottin et l'ergothérapeute de ce petit garçon, il m'a conseillé l'achat d'un fauteuil de la marque Héphaïstos sur lequel on peut adapter un repose-pied réglable, qui va du CP au CM2. Sur le module du primaire qui est à 490 euros, on ajoute les repose-pieds et éventuellement les accoudoirs. C'est l'achat de ce matériel que je souhaite soumettre à votre approbation, sachant que cet achat-là se ferait pour septembre 2015 alors que celui du premier fauteuil se ferait pour janvier 2015 puisque le cours d'informatique de grande section commence à ce moment-là.

Mme FAURE : il est scolarisé à temps complet ?

Mme MERVILLE-COMET : pour l'instant il est scolarisé le matin, il prend son repas du midi et il est avec une AVS en permanence. Ensuite un taxi vient le chercher à 13h15 pour passer son après-midi au centre Paul Dottin.

M. CORTES : la chaise haute c'est pour l'informatique, c'est cela ?

Mme MERVILLE-COMET : pour l'informatique et la cantine.

M. CORTES : et l'autre c'est pour les cours.

Mme MERVILLE-COMET : oui, ça lui permettrait d'être dans de meilleures conditions pour consacrer toute son attention aux apprentissages essentiels.

M. CORTES : et en termes de taille, le fauteuil suivra toute sa scolarité ?

Mme MERVILLE-COMET : ça va du CP au CM2. Il est évolutif et réglable. Pour l'adaptation au bureau, il suffira d'enlever le casier de son bureau et qu'il utilise celui de son AVS, et ensuite il aura des bureaux réglables pour les classes supérieures qui sont déjà présents dans les salles.

Mme VIGNON : nous allons passer au vote. Pour l'achat de ces chaises, qui est contre ? Qui s'abstient ? Raphaël Langlais. Je vous remercie.

## **1 ABSTENTION**

### **ADOPTE**

## **X/Indemnité gardiennage église et cimetières pour l'année 2015**

### Présentation madame Vignon

Une indemnité de gardiennage est délivrée à monsieur le Curé pour l'église et les cimetières. Elle était de 460 euros l'année dernière, je vous propose de l'augmenter à 480 euros si vous en êtes d'accord.

M. CORTES : attention, il y a une réglementation sur l'augmentation maximum, et il faut vérifier que nous ne sommes pas au-delà.

Mme VIGNON : avec 480 euros, nous serions au-delà ?

M. CORTES : parce que nous n'étions pas loin d'être au maximum.

Mme VIGNON : On en parlait avec madame Abadie qui me disait que 480 convenaient.

Mme ABADIE : ça fait longtemps qu'on ne l'a pas bougé.

M. CORTES : Je ne suis pas contre le principe mais ça risque de se retourner contre nous si nous sommes au-delà du plafond. Si vous voulez effectuer une augmentation, mettez-le au plafond légal parce que ça évolue très peu.

Mme VIGNON : d'accord, alors nous le mettons au plafond.

M. CORTES : à 480 ou au plafond. Mais il faut vérifier parce qu'il y a une réglementation là-dessus. Le préfet envoie une circulaire tous les ans pour préciser le montant.

Mme VIGNON : madame Abadie va regarder.

Dans ce cas, nous faisons une augmentation à 480 euros ou au plafond. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **XI/ Fixation des prix location salle des fêtes et club-house année 2015**

Présentation madame Vignon

C'était 170 euros pour les résidents de la commune l'année dernière, 85 euros pour le personnel communal, avec une caution de 1 000 euros. Je vous propose de maintenir les mêmes tarifs.

Je le soumetts au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour la location du club-house, 80 euros pour les résidents, 40 euros pour le personnel communal, 500 euros la caution. Nous l'avions voté le 27 mai 2014, je vous propose de conserver ces tarifs pour 2015.

M. CORTES : de mémoire, nous étions opposés à l'idée de louer le club-house, non ?

Mme VIGNON : en effet.

M. CORTES : et j'ai oublié de mentionner que monsieur Fouchou était contre le poste d'attaché en CDD.

Mme VIGNON : d'accord. Donc nous avons 4 contre pour la location du club-house.

**4 CONTRE**

**ADOpte**

## **XII/Tarif bibliothèque année 2015**

Présentation madame Vignon

Le 5 décembre 2013, les tarifs étaient de 14 euros pour les familles, 10 euros pour les étudiants, 21 euros pour les extérieurs. Je vous propose de rester sur les mêmes prix.

Mme FAURE : qu'est-ce qu'en pense la présidente de la bibliothèque ?

Mme VIGNON : je pense qu'elle sera d'accord puisque nous maintenons les mêmes tarifs. De toute façon, je dois la rencontrer très prochainement pour évoquer le manque de place dans cette

bibliothèque. Nous avons réfléchi avec le Conseil Général, je pense qu'il y a moyen de faire quelque chose rapidement. Je vous en reparlerai lorsque j'aurai avec certitude les éléments.

Sur le tarif, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **XIII/Fixation prix copies documents administratifs**

Présentation madame Vignon

C'était 30 centimes la photocopie A4 et 35 centimes la photocopie A3, je vous propose de laisser aux mêmes tarifs.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **XIV/ Admission en non-valeur**

Présentation madame Vignon

Chaque année, il y a des résidus de non-paiement en centimes, voire en euros. Des créances minimales concernant soit le CLAE soit la cantine.

Mme MERVILLE-COMET : C'est 474,22 euros.

Mme VIGNON : le montant est de 474 euros. Nous sommes sous le plafond.

Cette année, nous avons une présentation en non-valeur émise par la trésorerie de Balma d'un premier montant de 512,96 euros et un second montant de 182,89 euros. Ce sont des personnes qui n'ont pas réglé, à qui il manque des centimes ou qui sont partis. Nous devons voter pour la présentation d'admission en non-valeur...

Mme PINEL : ça fait un total de 700 euros à peu près.

Mme VIGNON : c'est à peu près identique chaque année non ?

M. CORTES : ça dépend des créances. Il s'agit de personnes qu'on ne retrouve pas.

Mme VIGNON : Oui. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Travaux Peinture menuiseries salle des fêtes**

Présentation de Mme VIGNON

Nous allons repeindre toutes les menuiseries vertes de la salle des fêtes car elles sont complètement décolorées et s'écaillent par endroit. Je vous informe des tarifs, nous avons fait trois devis pour toutes les menuiseries jusqu'à sous le toit : un premier devis à 6 985 euros, un deuxième devis à 7 241,30 euros et le dernier à 6 360 euros. Ça concerne la bibliothèque, la façade de la bibliothèque, le montant

en bois qui est cassé, il faut uniformiser tout cela. En revanche, nous ne pourrions pas peindre les portes de la salle des fêtes car elles sont en aluminium. Donc si on choisit une couleur comme le gris par exemple, les portes, elles, resteront vertes.

M. PRADEL : Nous avons reçu un devis qui nous permettrait de peindre les portes.

Mme VIGNON : d'accord c'est bien de le savoir. Déjà là, nous allons faire tous les poteaux, les supports vitrés de l'entrée, les montants en bois côté barbecue, travaux de grattage, ponçage, dépoussiérage, essuyage, fourniture application d'une couche d'impression glycéro, deux couches de finition glycéro-satinée, la façade et les montants de bois de la bibliothèque, face extérieure, la peinture des garde-corps, fenêtres, garde-corps de la salle des fêtes, garde-corps arrière-gauche, gouttières métalliques, garde-corps côté droit, grattage et ponçage... il y a beaucoup de travail. Ça nous permettra de remettre à neuf cette façade qui en a besoin. C'est du fonctionnement.

M. CORTES : par curiosité, quelles sont les entreprises ?

Mme VIGNON : la SARL Perez Manuel qui est à Colomiers pour un montant de 7 241,30 TTC. Monsieur Luis Perez, 6 360 euros TTC, et Mario Barros de la ZA Ribeaute Quint-Fonsegrives à 6 985 euros. Et ensuite, nous referons le panneau de la bibliothèque municipale mais je ne l'ai pas intégré dans le devis.

### **Eclairage de la salle du conseil municipal**

#### Présentation madame Vignon

Conformément au bilan énergétique, il faudrait remplacer les ampoules par des leds. Monsieur Jansou nous expliquait que les plaques étaient cassées et qu'il nous faudrait des spots plus gros que les trous existants. Nous avons trois devis et celui de monsieur Jansou n'est pas le moins cher. Le premier devis, maître équipement entretien électrique, équipe Patrick Marin de Quint-Fonsegrives qui remplace les spots en lampes leds R75 12 watt, modèle Do it light led, orientables avec la main d'œuvre pour un montant de 1 273,80 euros TTC. Monsieur Philippe Saint-Polit à Mons, électricien, qui nous propose la même chose à 1 647,60 euros, et enfin monsieur Jansou qui nous le fait pour 2 076 euros.

Mme PINEL : mais ce n'est peut-être pas la même qualité.

Mme VIGNON : si, c'est exactement la même chose. Monsieur Jansou me dit qu'il sait ce qu'il y a sous le plafond et que ça demande du travail. Je lui ai demandé de baisser son devis parce que je préfère travailler avec lui dans la mesure où il est toujours disponible pour nous mais il ne veut pas.

Mme MERVILLE-COMET : il y a quand même 800 euros d'écart.

Mme VIGNON : c'est ça. Il m'a expliqué que les autres n'ont pas bien évalué le temps à consacrer à ce travail, pourtant ils sont tous venus là.

M. GRIGIS : la différence de prix est bien sur la main d'œuvre ?

Mme VIGNON : non, c'est sur le remplacement des spots halogènes qu'il est beaucoup plus cher. Il est à 1 651 euros ne serait-ce que pour le remplacement des spots. Mais ce sont exactement les mêmes modèles. Les électriciens sont venus sur place, on ne va pas dépenser 800 euros de plus pour la même chose. C'est à ça que servent les devis. J'ai demandé à monsieur Jansou de faire quelque chose mais il m'a dit qu'il ne pouvait pas.

Mlle BONATO : on remplace l'ensemble des lumières ? Et qu'est-ce que l'on fait des anciennes lampes ?

Mme VIGNON : ce sont des lampes halogènes, donc ça consomme beaucoup. Nous en mettons dix et deux orientables. Je vous invite à prendre le devis le moins cher à 1 273 euros, ce monsieur est maître artisan à Quint-Fonsegrives.

### **Le plan communal de sauvegarde**

#### Présentation madame Vignon

Nous avons l'obligation de faire le plan de sauvegarde communal pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et il est terminé. Il a été mis en page mais nous allons encore l'améliorer. Il a été présenté à la préfecture, le policier municipal Rachid Bouhamid en a été le maître d'œuvre, il a établi pas mal d'informations donc nous avons maintenant ce PCS. C'est un document qui nous permet de répondre aux risques, comme les inondations, les événements de neige, etc. et ce registre nous indique comment prévenir la population. Il faut acheter un hygiaphone, il faut tourner dans la rue, dire aux gens de faire attention... il y a dedans toutes les mesures à prendre. C'est un document interne qui est placé en mairie accessible en consultation à tout le personnel. Je vais vous lire l'arrêté : *les lois relatives à la modélisation de la sécurité civile, et notamment les articles 13 et 16 : vu la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et la réparation des dommages, vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article relatif au pouvoir de police du maire, considérant que la commune est exposée à de nombreux risques, tels que inondation, incendie, canicule, tempête, et le nucléaire.*

**M. X** : En inondation, il y en a d'autres qui seront noyés avant nous.

Mme VIGNON : C'est certain mais ça fait partie des risques. *Qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, l'arrêté est donc le plan communal de sauvegarde de la commune de Flourens, est établi à compter d'aujourd'hui. Article 2 : seul le document d'information communal sur les risques majeurs est consultable à la mairie. Article 3 : le plan communal de sauvegarde fera l'objet régulièrement de mises à jour nécessaires à sa bonne application. Les annexes feront l'objet d'une mise à jour en continu et ne feront pas l'objet d'un arrêté municipal. Article 4 : les copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises à monsieur le préfet, monsieur le président du Conseil Général, monsieur le directeur des services incendies et de secours de Haute-Garonne, à monsieur le colonel, commandement du groupement de gendarmerie de Haute-Garonne, à monsieur le directeur départemental des territoires et à monsieur le président de la communauté urbaine de Toulouse Métropole.*

Sachez que cela existe, Rachid a eu les félicitations de la préfecture. C'est un document consultable en mairie, on va revoir la mise en page. Il y a toutes les informations : les noms du personnel technique de la commune avec leurs numéros, les lieux d'accueil ou d'hébergement s'il y a un incendie, on peut aller à la salle des fêtes, etc. je vous invite à le consulter et c'était pour vous informer qu'il était fait.

On arrive à la fin du conseil municipal, avez-vous des questions ?

Mme CAMUS : j'ai noté que le skate-park était fermé un certain temps, et je vois qu'il ne se passe rien.

Mme VIGNON : vous avez raison, il ne se passe rien. Je donne la parole à monsieur Grigis.

M. GRIGIS : il y a eu une première consultation faite avec les jeunes puisqu'il y avait urgence au niveau sécurité sur les modules existants, notamment les ajouts de plaques métalliques qui se levaient. Un plan avec des visuels a été fait suite à cette consultation par nos jeunes par rapport à leurs besoins. Suite à ça, j'ai rencontré un certain nombre de professionnels, pour voir ce qu'il était possible de faire avec nos modules existants en les réutilisant, et ajouter de nouveaux modules pour permettre aux jeunes d'évoluer dans leurs différentes disciplines. J'ai eu deux réponses avec des plans d'aménagement qui correspondaient aux demandes des jeunes. On en a parlé en commission sports loisirs où j'ai présenté le plan qui me paraissait être en adéquation avec leurs demandes et au budget que nous nous étions fixés. Suite à ça, j'ai eu l'autorisation de la commission de continuer et notamment de recontacter les jeunes pour voir si le plan établi correspondait à leurs attentes. A priori la réponse était positive, mais j'attends de Nicolas Duval, le représentant des jeunes lors de la consultation, qu'il confirme que l'ensemble des jeunes est d'accord pour ce projet. On fera à ce moment-là les trois devis puisque le devis présenté en commission était en-dessous des 15 000 euros hors taxes. Le skate-park est toujours fermé actuellement pour des questions de sécurité.

M. CORTES : on l'avait vu en conseil ?

M. GRIGIS : non, on avait vu le city stade. On a parlé des 35 000 euros budgétisés sur 2014 avec une partie pour le city stade et l'autre pour le skate-park. On l'a voté et la suite sera pour le skate-park. Je vais recontacter Nicolas Duval pour savoir si nous continuons ou s'il faut que je refasse une consultation avec les jeunes. L'idéal serait que nous ayons un skate-park pour ce printemps ou cet été.

M. HAHN : vous pratiquez madame Camus ?

Mme CAMUS : oui.

M. CORTES : il est fermé alors...

Mme VIGNON : avant de clôturer le conseil, je voulais faire une petite étude de textes concernant la gazette Flourensoise. Je tenais à vous féliciter, parce que j'ai trouvé qu'il y avait un effort de mise en page et ça m'a plu. Mais j'ai relevé quelques petites choses. C'est la démocratie mais chacun a sa

posture et je crois qu'il faut donner une réponse à ça. *Madame Vignon lit des extraits du papier de l'opposition :*

« Après avoir promis un audit financier », je n'avais jamais dit qu'on ferait un audit financier.

« Existe-il des structures périscolaires ? » oui, ça tout le monde le sait.

« Y'avait-il trop d'heures pour le personnel administratif ? NON. » Alors que l'audit nous dit qu'il y avait 81 heures.

« Avions-nous étudié le remplacement du bâtiment du CAJ ? OUI en concertation avec les constructeurs, un groupe de travail a été constitué en 2013 pour réfléchir au devenir de ce bâtiment. » C'est bien de l'avoir fait mais c'est le financement qui ne va pas du tout. On nous dit que le CAJ va être reconstruit avec la récupération de la TVA de la salle de sport. Vous nous dites que ça serait prêt à en 2017 mais le temps de construire la salle des sports, de faire les études. En étant élu le 23 mars 2014, le temps de faire tous les dossiers, les marchés, etc.

M. CORTES : les marchés de maîtrise d'œuvre étaient pratiquement faits.

Mme VIGNON : c'était déjà pas mal. Mais il y avait encore du travail. J'ai reçu les projets donc dans le meilleur des cas, cela aurait été prêt en 2017 et il aurait fallu deux ans pour récupérer la TVA, en 2019. Donc déjà c'est faux.

« Y a-t-il un danger imminent d'effondrement de la digue ? Pin-Balma ne sera pas inondé ! » Non, c'est bien ce qu'on avait dit.

« Y'avait-il urgence à vider le lac ? NON la digue ne fuit pas ! » Nous aussi, on l'a dit. Donc je me rends compte que l'opposition et nous-même sommes parfaitement d'accord.

M. CORTES : sur certains points, il n'y a pas de soucis.

Mme VIGNON : j'adore vous entendre parler comme ça.

M. CORTES : regardez le nombre de délibérations que l'on a voté.

Mme VIGNON : c'est vrai. Finalement nous sommes une grande famille, j'en suis ravie.

« Le personnel communal des écoles a-t-il bénéficié de formations ? OUI » BAFA, oui je suis d'accord, d'ailleurs on va en refaire passer trois au mois de décembre. Donc vous nous parlez des formations, mais il y a des gens qui n'en ont pas eu. Sylvie Saffon par exemple au eu sa dernière formation du temps de monsieur Faget, Suzanne Blanc, c'était il y a longtemps.

Mme FAURE : comment allez-vous faire pour Suzanne, l'obliger à faire des formations ?

Mme VIGNON : Je lui ai montré comment fonctionnait la souris d'un ordinateur et elle tape déjà. On a grossi l'écran en éteignant au maximum la luminosité et elle est contente. Sylvie l'aide beaucoup. Myriam fera une session de formation, on va pas à pas avec elle et elle se sent de plus en plus rassurée.

Vous dites : « le bilan est regrettable en démocratie : dossiers non traités en commissions municipales... »

M. CORTES : regrettable, ça veut dire que nous regrettons de ne pas avoir participé.

Mme VIGNON : « commissions municipales, à quoi servent-elles ? » : les commissions municipales sont utiles lorsqu'on a n'a pas de conseils municipaux tous les mois qui durent 4 heures. Je pense qu'on a largement le temps de discuter le temps en conseil municipal, ceci dit, il y a déjà des commissions consultatives en enfance, en sport, en communication... c'est un espace de travail que l'on réunit quand nous avons au moins 4 à 6 sujets à aborder. Ceci dit, nous avons des conseils municipaux très fréquents et longs. Je pense qu'à l'époque, vous travailliez beaucoup plus en commissions pour le conseil municipal soit condensé. Là, je veux que nous ouvrons la discussion au conseil municipal parce que c'est enregistré et parce qu'il y a le public. C'est un acte démocratique. Monsieur Cortes, comment pouvez-vous dire que l'on ne va pas perdre 300 000 euros de dotations ?

M. CORTES : par an ?

Mme VIGNON : non pas par an, je n'ai jamais dit ça monsieur Cortes.

M.CORTES : Moi je pensais par an. Vous voyez que nous sommes encore une fois d'accord. Moi je parle de dotations annuelles.

Mme VIGNON : vous êtes un politique monsieur Cortès.

M. CORTES : non, pas du tout.

Mme VIGNON : je trouve que si. Nous avons bien dit 56 000 euros la première année, 93 000 deuxième année, 123 000 la troisième année. On l'a dit en conseil la dernière fois, donc ça fait un total de 600 000 euros sur la mandature. Mais je ne répondrai pas par papier interposé.

M. CORTES : nous sommes dans notre rôle minoritaire, et nous avons fait attention aux termes employés, nous avons essayé de s'en tenir à la réalité des choses, en tous cas, à notre vision de la réalité des choses. Ceci dit, on vous le dit aujourd'hui, il y aura d'autres publications, l'idée étant pour nous de faire passer nos idées. Nous faisons ça parce que nous rencontrons des personnes dans le village qui nous interrogent sur notre fonction au sein du conseil. L'idée est d'informer la population de notre rôle d'opposition au conseil. Il y aura donc d'autres gazettes, celle-ci répondait à la réunion publique et peut-être une autre pour les vœux. C'est notre rôle d'opposants courtois mais marqués. Et on essaiera de vous faire rire à nouveau.

M. CHEVALLIER : j'ai une question à vous poser sur ce papier, vous dites « sans oublier 800 000 euros de provisions pour la salle de sports et le boulodrome couvert » donc il a fallu attendre presque votre troisième mandat pour penser aux boulistes.

M. CORTES : parce qu'il y avait des priorités. Nous avons fait le terrain de foot, l'école élémentaire.

M. CHEVALLIER : justement, ceux qui aiment le foot savent qu'ils vont jouer dehors et les boulistes peuvent jouer dehors aussi mais il faut savoir que ce sont pour la plupart des personnes âgées. Ils auraient été très contents d'avoir un boulodrome couvert et il a fallu attendre presque le troisième mandat pour savoir qu'il y aura un boulodrome.

M. CORTES : je pense à la qualité des finances publiques. Nous avons fait des choix et comme tous les choix, ils sont discutables.

Mme PINEL : nous allons l'avoir ce boulo-drome ?

Mme VIGNON : oui, nous allons en faire des choses.

Je voulais vous signaler aussi que l'école de Gratentour a brûlé et qu'une demande d'aide a été faite.

M. CORTES : on le fera passer en conseil

Mme VIGNON : oui mais je vous préviens qu'on mettra une petite somme et nous ferons passer au prochain conseil. Nous clôturons ce conseil.